

Nom : Cassart Prénoms : <i>Marcel Eugène</i> Surnoms :		Numéro matricule du recrutement : 1258	
ÉTAT CIVIL. Né le <i>15 Avril 1891</i> , à <i>Cuis-la-Motte</i> , canton d' <i>Attichy</i> , département de <i>l'Oise</i> , résidant à <i>St-Etienne</i> , canton d' <i>Attichy</i> , département de <i>l'Oise</i> , profession d' <i>opticien</i> fils de <i>Jean Baptiste Emile</i> et de <i>Dukawella, Prudomes</i> domiciliés à <i>St-Etienne</i> , canton d' <i>Attichy</i> , département de <i>l'Oise</i> Marié le		SIGNALEMENT. Cheveux : <i>châtain clair</i> Yeux : <i>maron foncé</i> Front : { Inclinaison : Hauteur : <i>moyen</i> Largeur : Dos : <i>rectiligne</i> Base : <i>Horizontale</i> Nez : { Hauteur : Saillie : <i>moyen</i> Largeur : Visage : <i>oval plein</i> Degré d'instruction générale :	
DÉCISION DU CONSEIL DE REVISION. Classé dans la <i>1</i> ^e partie de la liste en 19 <i>12</i> . Classé dans la <i>1</i> ^e partie de la liste en 19		CORPS D'AFFECTATION. Armée active. <i>29^e Bataillon de Chasseurs</i> Disponibilité et réserve de l'armée active. Armée territoriale et sa réserve.	
DÉTAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES. Inscrit sous le n° <i>101</i> de la liste <i>du Canton d'Attichy</i> Incorporé à compter du <i>8 octobre 1912</i> Arrivé au corps le <i>8 octobre 1912</i> Affecté de <i>3^e classe</i> le dit jour. Passé au Groupe cycliste de la <i>5^e Division</i> de <i>Châlons</i> le <i>20 Octobre 1913</i> <p style="text-align: center;">Mort pour la France <i>Décédé le 23 Octobre 1918 à l'É.C. 11^e S.P.1</i> <i>avis officiel du 17.11.18.</i> <i>Sous des ombres le 31.10.18.</i></p>		NUMÉROS AU CONTRÔLE spécial. MATRICULE OU AU RÉPERTOIRE. <i>2289</i>	
LOCALITÉS SUCCESSIVES HABITÉES PAR SUITE DE CHANGEMENTS DE DOMICILE OU DE RÉSIDENCE. Dates. Communes. Subdivision de région. D' domicile. D' résidence.			
CAMPAGNES. <i>Contre l'Allemagne du 8 Août 1914 au 31.10.18.</i>		BLESSURES, ACTIONS D'ÉCLAT, DÉCORATIONS, ETC. <i>Blessé à Braschotte le 2.11.18. Blessé le 11 Oct 1916 front du Trossy. Cité 1^{er} du Groupe le 21.3.17. Accompli tout devoir et a été promu 3^e classe de guerre suite de la guerre.</i>	
PÉRIODES D'EXERCICES. Réserve... { 1 ^{er} dans l... du au { 2 ^e dans l... du au { Supplémentaire dans l... du au Armée territoriale { 1 ^{er} dans l... du au { Supplémentaire dans l... du au Spéciales aux hommes du service de garde des voies de communication. { Du au { Du au		ÉPOQUE A LAQUELLE L'HOMME DOIT PASSER DANS : la réserve de l'armée active. l'armée territoriale. la réserve de l'armée territoriale. DATE de LA LIBÉRATION du service militaire.	
Ne remplir ce tableau que pour les hommes dont les services font l'objet d'un décompte spécial (engagés, condamnés, omis, etc.).			